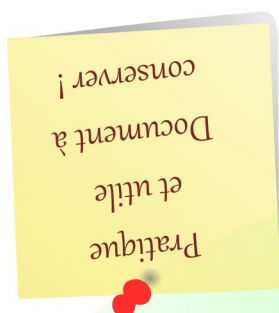


Votre Communauté
de Communes
vous renseigne !



GUIDE DU TRI 2018

LES DECHETERIES

- VAUBECOURT : Lieu-dit « Le Petit CHATELOT »

Horaires d'ouverture			
Période	Lundi	Mercredi	Samedi
Du 1er avril au 31 octobre	16h - 19h	14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h
Du 1er novembre au 31 mars	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h

- VILLE DEVANT BELRAIN : Voie communale N° 4

Horaires d'ouverture			
Période	Lundi	Mercredi	Samedi
Du 1er octobre au 31 mars	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30
Du 1er avril au 30 septembre	15h - 18h	15h - 18h	14h - 18h

INFORMATIONS

- Vous pouvez retirer vos Pass'Déchèterie dans vos mairies s'ils n'ont pas été distribués.
- Ils sont nominatifs et vous permettent de profiter du service en vous désencombrant de certains objets.
- Votre Pass' n'est pas en Mairie ? N'hésitez pas à le demander à la Codecom.
- Et les déchets qui ne sont pas acceptés ? Demandez des informations aux gardiens ou appelez le technicien de la Codecom qui essaiera de vous apporter une solution.

BAC JAUNE : Tri Sélectif



Bouteilles et flacons en plastique avec les bouchons (HORS produits dangereux : acides, pesticides, solvants, huile moteur, peinture)

Tous les papiers (enveloppes toutes compositions), briques alimentaires, cartonnettes



Emballages métalliques (cannes, conserves), aérosols non dangereux (mousse à raser, déodorant, produit d'hygiène)

En vrac dans le bac



NE PAS DEPOSER



A déposer dans le bac ROUGE

BAC ROUGE : Ordures Ménagères



Plastiques hors bouteilles :
Pots de yaourt, vaisselle jetable, barquettes viande, sur-emballage (blister), films plastique

Déchets "souillés":

Reste de repas non acceptés au compost' (viandes, poissons), lingettes, chiffons, vaisselle ou verre en débris, résidus de chauffage éteint (cendres, mâchefers), balayures et résidus divers, polystyrène, films en plastique, aluminium alimentaire



Le saviez-vous ?

- Vous n'êtes pas obligés de laver les emballages, une fois vidés, vous pouvez les déposer dans le bac
- Les déchets ne doivent pas être en sac dans le bac jaune, ils doivent être en vrac et non imbriqués pour faciliter le tri et le recyclage
- Un doute sur un produit ? Dans ce cas, rendez-vous sur le site internet d'EcoEmballage : www.consignesdetri.fr ou par mesure de sécurité, déposez le dans le bac rouge.

CONTAINERS A VERRES



Bocaux, bouteilles, flacons

NE PAS DEPOSER



Vitres, miroirs, vaisselle, porcelaine, ampoules

ATTENTION !

Les bouchons et couvercles doivent être déposés dans le bac rouge

COMPOSTEUR : DECHETS BIODEGRADABLES (pour ceux qui sont équipés)



Que mettre dedans ?

- Restes de repas fermentescibles: épluchures de légumes, de fruits
- Fleurs coupées
- Mauvaises herbes sans graines
- Sachets de thé sans agraphe
- Feuilles d'arbre
- Branches de faible diamètre ou broyées

Pourquoi ?

- Réduire la quantité de déchets dans son bac rouge
- Participer au recyclage de ses propres déchets
- Créer du compost' pour son jardin

ET LES AUTRES DECHETS ?

Certains déchets peuvent être déposés en déchèterie :

Déchets acceptés :

Tout-Venant (bâches en plastique, fenêtres, panneaux de Placoplâtre, matériaux composites), déchets de bricolage et de démolition, cartons, bois (souillé, compressé, ferrailé), terre et gravats, déchets de jardin (tonte, végétaux, taille de haies ...), DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique) : réfrigérateur, machine à laver, ordinateur, perceuse, fer à repasser, jouets à batterie rechargeable, plaque de cuisson... huiles de friture, huiles de vidange, piles (bouton et bâton), déchets ménagers spéciaux (acides, bases, solvants, peintures, bombes aérosols, produits de jardinage, batteries,...), lampes à économie d'énergie, néons, cartouches d'encre

Déchets refusés :

Amiante, cadavres d'animaux, pneus, déchets du tri sélectif, médicaments, déchets spécifiques des activités professionnelles (ex : Produits dangereux, gravats en grande quantité...)